RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL

**DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE**
**ET DE LA COHÉSION SOCIALE**
SERVICE DE L'EMPLOI
OFFICE DU MARCHÉ DU TRAVAIL (OMAT)

# STAGE DE FORMATION (SF)

## DIRECTIVE (art. 15 RMIP) – valable depuis le 1er juillet 2021

### Objectif de la mesure

Les stages de formation auprès d'un employeur permettent à un candidat à l'emploi de consolider de manière ciblée ses compétences professionnelles.

### Conditions d'octroi

Les conditions prévues par la LACI / OACI ou le RMIP / AMIP ci-dessous doivent être réunies. En particulier :

- Le candidat à l'emploi doit être inscrit auprès de l'OMAT du canton de Neuchâtel.
- La durée du stage est limitée à 3 mois sauf circonstances exceptionnelles. La durée dépend du plan de formation et de l'expérience professionnelle du candidat à l'emploi.
- Le candidat à l'emploi ne perçoit pas de rémunération de l'employeur pendant le stage.
- Les éventuels frais de déplacement et de repas sont remboursés au candidat à l'emploi sur une base forfaitaire.
- Le candidat à l'emploi au bénéfice d'indemnité de chômage est assuré contre le risque accident. Dans le cas contraire il appartient en principe à l'employeur d'assurer à titre obligatoire le candidat contre les accidents (art 1 al.1 let.a LAA). À défaut de couverture obligatoire il appartient au candidat de s'assurer contre ce risque auprès de son assurance privée.
- Durant le stage le candidat à l'emploi reste soumis à l'ensemble de ses obligations (entretiens d'embauche, recherches d'emploi, etc.).
- Le stage est interrompu sans délai dans le cas d'un engagement auprès d'un employeur.
- L'employeur s'engage à former le candidat à l'emploi au sein de son entreprise selon un plan de formation faisant partie intégrante de la demande qui doit être déposée avant le début du stage.
- L'employeur transmet une attestation de présence mensuelle à la caisse de chômage ou au service de l'emploi et, au terme du stage, il délivre au candidat et à l'OMAT un certificat de travail.
- La demande doit être déposée au minimum 10 jours avant le début du stage avec un plan de formation

### Contact

Office du Marché du travail (OMAT)
Secteur ProEmployeurs
Rue du Parc 119 – 2300 La Chaux-de-Fonds
Tél : 032 889 88 98 - ProEmployeurs@ne.ch